

## PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE : SIMULATIONS COÛTS SALAIRES APPRENTIS 2020

---

L'aide exceptionnelle aux entreprises prenant un apprenti d'ici le 28 février 2021 annoncée par l'Etat le 5 juin :

« Les employeurs qui recrutent, entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, un apprenti mineur se verront verser pour la première année de contrat une aide de 5 000 euros, et 8 000 euros pour un apprenti de plus de 18 ans. Cette aide à l'embauche vaut pour tous les contrats d'apprentissage du CAP à la licence professionnelle. Elle sera versée aux entreprises de moins de 250 salariés et également aux entreprises de 250 salariés et plus, dès lors qu'elles respectent un objectif de 5% d'alternants dans leur effectif. Cette aide exceptionnelle se substitue à l'aide unique aux employeurs d'apprenti pour la première année de ces contrats ; pour les années suivantes, les employeurs éligibles percevront de nouveau l'AUEA. »

Voici plusieurs simulations indicatives qui donnent des repères sur la charge des contrats d'apprentissage signés dans le cadre de ce plan de relance.

### 1- Embauche d'un jeune de 16 ans en CAP

Salaires première année :  $12 \times 415,64\text{€} = 4987,68\text{€}$

Aide première année : 5000€

Salaires deuxième année :  $12 \times 600,37\text{€} = 7204,44\text{€}$

Aide deuxième année : 2000€

Coût salarial 24 mois : 12192,12€

Total aides perçues : 7000€

Coût total aides déduites : 5192,12€

Coût moyen mensuel : **216,33€**

Coût net année 1 : 0€

Coût net année 2 : 5192,12€, soit 432,67 € par mois

Contrat CAP 2 ans – jeune 16 ans

Total aides : 7000€

Salaires mensuel moyen aides déduites : 216,33€

## **2- Embauche d'un jeune de 17 ans en BAC PRO 3 ans**

Salaire première année :  $12 \times 415,64\text{€} = 4987,68\text{€}$

Aide première année : 5000€

Salaire deuxième année :  $12 \times 785,10\text{€} = 9421,20\text{€}$

(18 ans en début de 2<sup>ème</sup> année)

Aide deuxième année : 2000€

Salaire troisième année :  $12 \times 1031,41\text{€} = 12376,92\text{€}$

Aide troisième année : 1200€

Coût salarial 36 mois : 26785,80€

Total aides perçues : 8200€

Coût total aides déduites : 18585,80€

Coût moyen mensuel : **516,27€**

Coût net année 1 : 0€

Coût net année 2 : 7421€, soit 618,42 € par mois

Coût net année 3 : 11 176€, soit 931,33 € par mois

Contrat BAC PRO 3 ans – jeune 17 ans

Total aides : 8200€

Salaire mensuel moyen aides déduites : 516,27€

## **3- Embauche d'un jeune de 18 ans en BAC PRO 2 ans (Première et Terminale)**

Salaire première année :  $12 \times 785,10\text{€} = 9421,20\text{€}$

Aide première année : 8000€

Salaire deuxième année :  $12 \times 1031,41\text{€} = 12376,92\text{€}$

Aide deuxième année : 2000€

Coût salarial 24 mois : 21798,12€

Total aides perçues : 10000€

Coût total aides déduites : 11798,12€

Coût moyen mensuel : **491,58€**

Coût net année 1 : 1421€, soit 118,41 € par mois

Coût net année 2 : 10 376€, soit 864,67 € par mois

Contrat BAC PRO 2 ans – jeune 18 ans

Total aides : 10000€

Salaire mensuel moyen aides déduites : 491,58€

## **4- Embauche d'un jeune de 18 ans en CS après un Bac Pro de 3 ans (formation d'un an dans le même domaine et de même niveau)**

Calcul du salaire : Salaire 3<sup>ème</sup> année (Bac Pro obtenu) + 15% (majoration CS) = 82% SMIC = 1262,80€

Coût salarial 12 mois : 15153,60€

Aide contrat 1 an : 8000€

Coût total aide déduite : 7153,60€

Coût mensuel moyen : **596,13€**

Contrat CS 1 an post BAC – jeune 18 ans

Total aides : 8000€

Coût net annuel : 7153,60€

Salaire mensuel moyen aides déduites : 596,13€

#### **5- Embauche d'un jeune de 18 ans en BTS (jeune ayant obtenu son BAC en voie scolaire)**

Salaire première année :  $12 \times 661,95\text{€} = 7943,40\text{€}$

Aide première année : 8000€

Salaire deuxième année :  $12 \times 785,10\text{€} = 9421,20\text{€}$

Aide deuxième année : 0€

Coût salarial 24 mois : 17364,10€

Total aides perçues : 8000€

Coût total aides déduites : 9364,10€

Coût moyen mensuel : **390,17€**

Coût net année 1 : 0€

Coût net année 2 : 9421,20€, soit 785,10 € par mois

Contrat BTS 2 ans – jeune 18 ans

Total aides : 8000€

Salaire mensuel moyen aides déduites : 390,17€

#### **6- Embauche d'un jeune de 22 ans en licence**

Calcul du salaire : Salaire licence = 2<sup>ème</sup> année = 939,04€

Coût salarial 12 mois : 11268,48€

Aide contrat 1 an : 8000€

Coût total aide déduite : 3268,48€

Coût mensuel moyen : **272,37€**

Contrat Licence 1 an – jeune 22 ans

Total aides : 8000€

Coût net annuel : 3268€

Salaire mensuel moyen aides déduites : 272,37€

#### **Remarques :**

- Les rémunérations des apprentis bénéficient dorénavant de la réduction générale de cotisations patronales renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Pour les salaires dépassant 79% du SMIC : Le salaire indiqué est un salaire Brut pour l'apprenti. La cotisation salariale se faisant sur la part de salaire qui dépasse le seuil des 79% du SMIC.
- Le calcul des salaires varie en fonction de la date d'anniversaire de l'apprenti. Le changement de tranche de salaire prend effet le premier jour du mois qui suit l'anniversaire de l'apprenti.
- Le calcul des salaires varie aussi en fonction de l'antériorité de parcours en apprentissage du jeune.